

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-DEUX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 22

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 23

Date de convocation :
16/02/2022

Etaient absents et excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Secrétaire de séance : Madame Claudie FUZEWSKI

=====

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2022 :
approuvé à l'unanimité

=====

**POINT 2022-06- Adhésion au Groupement d'Employeurs
de la Vie Associative (G.E.V.A)**

Rapporteur : Marc PINAULT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VU l'intérêt de formaliser l'accompagnement des animations en direction de la jeunesse Moulinoise par un apport de compétences professionnalisées,

DECIDE de cotiser au Groupement d'Employeurs de la Vie Associative pour la mise à disposition de personnel dans le cadre de toutes les animations de loisirs et de renouveler cette adhésion chaque année autant que nécessaire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion au G.E.V.A. et tous documents s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-DEUX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

POINT 2022-07- Opération de Revitalisation de Territoire – approbation de la convention

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 22

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Nombre de pouvoirs : 1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nombre de votants : 23

VU l'article 157 de la loi du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN,

Date de convocation :
16/02/2022

CONSIDERANT l'opportunité d'inscrire la Ville de Moullins-lès-Metz dans une démarche d'Opération de Revitalisation de Territoire sur le centre-ville de Moullins – Centre

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la démarche d'Opération de Revitalisation du Territoire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention Opération de Revitalisation du Territoire jointe à la présente délibération et tous documents s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2020-08- Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notré » impose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Il est pris acte par le Conseil Municipal du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

